



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1970>

# EMC : transmettre, faire obéir

?

- Éducation -



Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2015

## Description :

Après moult débats, la loi d'orientation (dite loi de « refondation ») a inscrit dans les enseignements scolaires un « enseignement moral et civique » (EMC) en lieu et place de « l'enseignement d'éducation civique ».

L'École Émancipée

# Après moult débats, la loi d'orientation (dite loi de « refondation ») a inscrit dans les enseignements scolaires un « enseignement moral et civique » (EMC) en lieu et place de « l'enseignement d'éducation civique. »

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) est chargé d'élaborer le programme. Il a donc rendu son projet au mois de juillet dernier et ce projet a été soumis à consultation du 5 au 30 janvier, en plein débat sur les « valeurs de la République » et dans un foisonnement d'annonces sur la responsabilité de l'école.

Ce texte prétend donc articuler le programme autour de 7 axes qui définissent une culture morale et civique en 4 dimensions :

- une dimension sensible (culture de la sensibilité)
- une dimension normative (culture de la règle et du droit)
- une dimension cognitive (culture du jugement)
- une dimension pratique (culture de l'engagement)

Ces axes veulent fixer des grands principes qui pourraient être acceptés par tous. Cela va de « l'éducation morale commence dans la famille » à « l'EMC doit avoir un horaire dédié » en passant par l'affirmation de la neutralité des personnels, l'apport de tous les domaines d'enseignements ou la nécessité de penser cet enseignement en situation.

## Des valeurs à la morale...

Si le CSP déclare que l'EMC se fonde « sur les principes et les valeurs inscrits dans les (sic) grandes déclarations des droits de l'homme et dans la Constitution de la Ve République. », il suffit de décliner la devise républicaine pour s'apercevoir que ces principes n'ont pas tous le même poids : la liberté est citée 9 fois, l'égalité, 5 fois, la fraternité 1 fois !

Et bien sûr il s'agit de libertés qui coexistent et se limitent entre elles, aucun lien de causalité entre égalité et liberté, aucune autre acception possible. La liberté partagée, celle qui n'est pas limitée, mais augmentée par celle des autres, n'est même pas évoquée.

Les valeurs, souvent associées aux normes, que l'EMC doit transmettre relèvent aussi, quand elles sont du domaine de la socialisation, du principe de discipline : la règle et le droit, même s'ils peuvent évoluer doivent être compris et respectés.

On est même loin de la vision d'un Condorcet ! Ici transmettre et faire obéir, voilà l'objet de la nouvelle morale. Finalement, rien ne change, sous prétexte de république, de démocratie, il existerait aujourd'hui des valeurs universellement partagées à inculquer à nos chères têtes blondes, et surtout aux autres...

## ...aux relents nauséabonds

Parce que, dans le contexte actuel, écrire à la suite : « comprendre le bien-fondé des règles régissant les

comportements individuels et collectifs », « y obéir et agir conformément à elles », « reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie », « construire du lien social et politique », sonne quand même curieusement !

On peut avoir des opinions, des croyances diverses, ça ne pose pas de problème tant qu'on ne dépasse pas le cadre. Par contre, il semble ne pas exister d'idées, de pensées, de raisonnements différents, les idées, ça n'est pas pour le peuple !

Un mauvais esprit pourrait même penser que ces « croyances » et ces « modes de vie » différents pourraient induire des « comportements individuels et collectifs » qu'il serait nécessaire de réguler ! A l'interne par une présence policière et militaire accrue, à l'externe par des déploiements militaires qu'on n'aurait pas le droit de nommer néo-colonialistes.

## Mais pourquoi ?

Oui, mais voilà, cet EMC a été conçu et organisé bien avant les assassinats des 7 et 9 janvier derniers. S'il résonne particulièrement aujourd'hui, il aurait de toute façon été imposé.

C'était le grand oeuvre de Vincent Peillon, disciple auto proclamé de Ferdinand Buisson. Au départ, il penchait pour un enseignement laïque de la morale.

Au final, si on trouve l'occurrence « laïcité » 7 fois dans le texte, celle de « morale » s'y trouve 37 fois ! Et si on trouve toutes sortes de préceptes moraux, la laïcité, dans les programmes de l'école primaire et du collège ne semble être définie que comme une « tolérance réciproque », ce qui mériterait à soi seul un long développement.

Pourquoi donc un gouvernement qui se réclame - discrètement - du socialisme réintroduit-il la morale à l'école ? Et pourquoi écrit-il, comme condition de son application, cette injonction que les élèves doivent « s'estimer », « avoir confiance en [eux] » que « ces valeurs et ces normes ne pouvant se transmettre à l'école que dans des situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées » ?

Tout simplement parce que l'école est au service du libéralisme et qu'il n'est de meilleure façon de faire accepter ses chaînes à l'esclave que de les lui faire fabriquer.

C'est pourquoi je conclus par une citation de Condorcet : « tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient.

Celle des maîtres et celle des esclaves ». ï

Jérôme Falicon